

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 578-2023

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **578-2023** a été adopté par le conseil municipal à la séance extraordinaire du 14 décembre 2023 à 13 h.

AVIS PUBLIC que le règlement n° **578-2023** a reçu l'approbation du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* le 1^{er} février 2024.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que ledit règlement modifie le règlement n° **578-2023** décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS, que ledit règlement n° **578-2023** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 5^e jour de février 2024.

Maxime Dauplaise, directeur général et greffier-trésorier